

Commune d'ESSOUVERT
Procès-Verbal
Réunion du Conseil Municipal en date du 25 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 25 octobre à 19 h 30, le conseil municipal de la Commune d'ESSOUVERT, dûment convoqué le 19 octobre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Essouvert sous la présidence de M. Henri AUGER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers votants : 16

Présents : Henri AUGER, Alain BAUDOIN, Dominique BERNAZEAU, Véronique BLAIN FEDY, Sylvaine CADORET, Gérard CONNAN, Anne DURIEUX, Jean-Luc LEAUD, Alain MARTINEAUD, Sylvain SORIGNET, Patrick TANGUY, Christiane VALAYER, Patrick WAREMBOURG, Luc ZEMMOUCHE.

Absents excusés : Fabienne MENARD qui a donné pouvoir à Véronique BLAIN FEDY, Pierre GEOFFROY qui a donné pouvoir à Dominique BERNAZEAU, Émilie RACAULT.

Absents non excusés : Dominique BERTIN.

Secrétaire de séance élu : Anne DURIEUX

Mr le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h30

Le compte-rendu de la séance du 16 août 2022 est approuvé sans observation, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Tarif 2023 de l'office traiteur de la Salle de l'Alliance :

Compte tenu de la forte augmentation des tarifs de l'électricité, Mr le Maire propose de modifier la ligne tarifaire 2023 de l'office traiteur de la salle de l'Alliance en raison de la part importante de ce poste sur la consommation électrique.

Après concertation, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'augmenter de 5% les tarifs 2023 de cet office traiteur, arrondi à l'euro le plus près.

Ont voté pour : 16	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Refacturation des consommations d'électricité à la Maison d'Assistants Maternelles

Suite à l'ouverture de la maison d'assistante maternelle au 5 rue de l'Eglise à la Benâte sur la commune d'ESSOUVERT le 1^{er} septembre 2022, des travaux sont en cours afin de créer un compteur ENEDIS propre à la partie louée. Ces travaux n'étant toujours pas terminés, la mairie supporte seule actuellement et depuis le 1^{er} septembre 2022 les factures d'électricité relatives à ce bâtiment.

Avec accord de la Maison d'Assistante Maternelle, Mr le Maire propose une délibération autorisant la commune à demander, sur présentation de facture, le remboursement de ces consommations et ce jusqu'à l'ouverture de leur propre compteur.

Ont voté pour : 16	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Demande tranche d'enfouissement des réseaux de la Benâte et Puychevrier :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la fin imminente des travaux d'enfouissement des réseaux basse tension et éclairage public en cours sur la commune et propose de poursuivre les projets

de la municipalité. Il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la demande de deux nouveaux projets d'enfouissements dans l'ordre prioritaire suivant :

- la deuxième partie d'enfouissement des réseaux sur la Benâte
- le village de Puychevrier.

La demande sera effectuée auprès du Syndicat Départemental d'Electrification et Equipement Rural de la Charente-Maritime.

Ont voté pour : 16	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Achat panneaux de signalisation :

Un devis du Syndicat Départemental de la Voirie d'un montant de 454,78€ TTC pour divers panneaux de signalisation est présenté au Conseil Municipal.

Cet investissement est déjà prévu au budget sous l'opération 373 « Panneaux signalisation 2022 », toutefois ce dernier doit se prononcer sur le montant du devis. Un arrêté sera pris.

Ont voté pour : 16	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Devis pour achat de panneaux de rues et supports vélos :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'installer plusieurs panneaux de rues manquants sur la commune et d'installer quatre supports galvanisés vélos aux abords des mairies de Saint Denis du Pin et La Benâte afin de faciliter le stationnement des cyclistes.

Il propose pour cela d'augmenter les crédits de l'opération N°373 et présente deux devis du Syndicat Départemental de la Voirie :

- un devis de 350,32€ TTC pour les panneaux de rue
- un devis de 361,44€ TTC pour les supports vélos en Galva

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le fait de :

- donner son accord pour l'achat de panneaux de rues
- donner son accord pour l'achat de supports galvanisés vélos
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal 2022, sur l'opération N°373, par

décision modificative

Ont voté pour : 16	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Tarifs du repas du 3^{ème} âge pour les non gratuits :

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que le repas des aînés aura lieu le samedi 5 novembre 2022.

Le repas est gratuit pour les personnes de la commune âgées de plus de 65 ans ainsi que pour celles atteignant ce même âge au cours de l'année. Il demande au conseil municipal de bien vouloir déterminer les tarifs pour les personnes non bénéficiaires de la gratuité.

Sur les avis de la commission animation de la commune, le conseil municipal est amené à se prononcer sur les prix suivants :

- 26€ le repas pour les personnes non bénéficiaires, mais domiciliées à ESSOUVERT.
- 30€ le repas pour les personnes domiciliées hors commune.

Ont voté pour : 16	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Affiliation du Syndicat mixte pour l'aménagement des digues de Gironde au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime:

Le Syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde ayant sollicité son affiliation volontaire au 1^{er} janvier 2023 auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime et la consultation des collectivités et établissements publics déjà affiliés au CDG17 étant nécessaire au préalable, il convient donc que le conseil municipal donne son avis sur cette demande d'affiliation.

Ont voté pour : 16	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Tableau des effectifs au 1^{er} novembre 2022

A compter du 1^{er} novembre 2022 le tableau des emplois permanents de la commune d'Essouvert est modifié comme suit. Mr le Maire demande au conseil municipal de le voter.

GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif Budgétaire	Postes Pourvus
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Adjoint administratif principal 1ere classe	C	14/35ème	1	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	35/35ème	1	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	14/35ème	1	0
Adjoint administratif	C	14/35ème	1	0
SECTEUR TECHNIQUE				
Adjoint technique	C	35/35ème	3	3
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	35/35 ^{ème}	1	1
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	2,92/35ème	1	1
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	03/35ème	1	1
			10	8

Ont voté pour : 16	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Délibération relative aux dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

La Trésorerie conseillant à notre collectivité de mettre à jour la délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire, Mr le Maire propose de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, les illuminations de fin d'année, les jouets et friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Le conseil municipal s'entretient sur l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 «fêtes et cérémonies» dans la limite des crédits repris au budget communal.

Ont voté pour : 16	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Décision modificative au budget N°2

Des ajustements de crédits sont proposés afin de permettre le paiement de deux achats d'investissement de la commune : les illuminations de Noël pour un montant de 6716,59€ ainsi que les panneaux de rue et support-vélos précédemment cités et acceptés pour un montant arrondi à 710€.

Ont voté pour : 16	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Liste des droits de préemption

La liste des biens sur lesquels aucune préemption n'a été retenue par Mr le Maire a été présentée au conseil municipal.

Devis peinture garage La Benâte :

Mr Le Maire informe de la nécessité de repeindre les murs du garage communal de La Benâte situé sur le parking de la Mairie déléguée et demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre connaissance du devis proposé par la société EIRL JASPARD Adrien. Mr Connan précise qu'il s'agit de la façade ainsi que des 2 murs latéraux. Le Conseil Municipal est amené à délibérer sur ce devis d'un montant de 3072,00€ TTC.

Ont voté pour : 16	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Nouveaux horaires d'éclairage Public :

Suite à la demande du gouvernement aux collectivités territoriales de réduire les consommations énergétiques, il est proposé au Conseil Municipal de statuer sur la mise en place de nouveaux horaires concernant l'éclairage public de la commune :

- Extinction des lumières sur toutes les voies communales et départementales de **22h à 7h** du matin,
- **exception** faite de la **RD 150** le long de laquelle les lumières seront éteintes de **23h à 6h** du matin.

Mr Zemmouche fait remarquer qu'il est désagréable certaines nuits de traverser des communes non éclairées, voire dangereux lorsqu'aucune signalétique n'y est présente au sol.

Mr le maire propose la modification des horaires à compter du passage à l'heure d'hiver, soit le 30 octobre 2022 par arrêté municipal.

Le conseil municipal est amené à délibérer.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 3
--------------------	----------------	---------------------

Questions diverses

- Le point est refait sur les conditions d'obtention de la gratuité de la Salle de l'Alliance au bénéfice des associations communales. Ces conditions seront discutées en commission Animation avant proposition au conseil municipal.

- Mr le maire présente au conseil municipal une proposition du Centre de Gestion 17 d'adhérer à la Médiation Préalable Obligatoire. Celle-ci est gratuite et vise à créer une phase de dialogue afin de trouver un accord en cas d'éventuel différend d'ordre administratif entre un agent et son employeur public. Il est proposé de mettre cette adhésion à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- Le point est fait sur les différentes commissions et les prochaines réunions sont fixées :

Commission Voirie : Mr Alain MARTINEAUD informe le conseil municipal que le Point à Temps Automatique est fait ; la peinture du nouveau stop au Fief Saint Noré est prévue pour dans la semaine ; 346 nouveaux arbres seront plantés entre le 9 et 16 décembre sur la route entre la Madeleine et la Folatière, financés en totalité par le Département. Les bandes blanches effacées sont en cours de reprise.

Commission Animation : Mme Sylvaine CADORET rappelle la date du 4 novembre pour les derniers préparatifs avant le repas des aînés prévu le 5 novembre 2022 et la prochaine réunion de la commission est fixée au 15 novembre 2022 afin de faire le point sur la parution du bulletin municipal.

Commission Bâtiment : Mr Gérard CONNAN fixe la prochaine réunion au 22 novembre 2022.

Mr Patrick WAREMBOURG s'excuse et quitte la réunion à 21h50.

- Un point est fait sur le nouveau PLU.

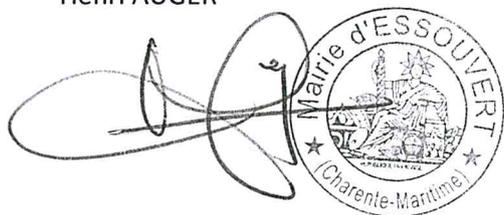
- Monsieur le Maire fait part des remerciements de Mr Gérard CONNAN suite aux obsèques de sa maman par la lecture de la carte reçue ; ainsi que des remerciements de Mme Annie BOUTIN suite à la cérémonie organisée en son honneur pour son départ à la retraite.

- Mme Dominique BERNAZEAU souhaitant s'inscrire à une formation organisée par l'AMF, il est demandé à la secrétaire de mairie de se renseigner sur les dernières modalités de connexion au

site « Mon Compte Personnel de Formation » afin d'aider l'ensemble des élus à connaître ses droits CPF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 57.

Le Maire
Henri AUGER



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Dui my" or similar, written in a cursive style.